



## La LEMA, Loi inique - Pétition en ligne

La loi française sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA), promulguée en 2006, comporte le principe de continuité écologique, défini comme la libre circulation des espèces et des sédiments sur les cours d'eau. Le Conseil d'Etat, lui-même, affirme que cette exigence ne figure pas dans la DCE, la directive cadre européenne sur l'eau. De ce fait, l'application stricte de la LEMA a des conséquences socio-économiques catastrophiques : suppression de la plupart des usages existants sur les cours d'eau et impossibilité de développer leurs formidables potentialités dans la transition énergétique et le tourisme. De plus, la continuité écologique n'a aucun impact sur l'inacceptable qualité chimique des eaux de surface, principale menace pour la santé des êtres humains et des poissons. Les arguments exposés dans le texte joint dressent un constat irréfutable de l'iniquité de la loi qui profite exclusivement aux espèces vivant dans l'eau hors des périodes d'étiage et impacte très gravement l'ensemble des activités humaines. Ils démontrent que le retour aux cours d'eau naturels est une ineptie et une erreur grossière et qu'au contraire, les cours d'eau aujourd'hui nécessitent d'être mieux protégés, aménagés et maîtrisés. Pour quelques associations écologiques qui fantasment sur le retour à l'état naturel des cours d'eau tel qu'il pouvait prétendument l'être au XVIIIe siècle et qui font pression sur les pouvoirs publics pour une application stricte de la loi, pouvons-nous accepter l'anéantissement de toute l'économie existante et potentielle liée aux cours d'eau ? LA REPONSE EST NON. Il existe des solutions plus respectueuses de l'intérêt général conciliant tous les aspects économiques et les emplois qu'ils génèrent avec la bonne santé des poissons sédentaires et migrateurs. Des pays européens ayant les mêmes objectifs que la France les mettent en œuvre. C'est la raison pour laquelle nous demandons l'amendement de la LEMA afin de faire de la lutte contre la pollution chimique une priorité absolue et de préserver l'équilibre des usages actuels et à venir avec les objectifs environnementaux. Vous qui êtes déjà engagés dans des procédures judiciaires, vous acteurs et usagers de l'eau, associations de sports et de loisirs aquatiques, syndicats de rivière, syndicats d'AEP, professionnels du tourisme fluvial, agences et offices de tourisme, collectivités territoriales, industriels, producteurs d'énergie renouvelable, irrigants, transporteurs, particuliers attachés au patrimoine, partisans d'une écologie raisonnée et humaniste, unissons-nous pour faire entendre nos voix.

<http://www.petitionpublique.fr/PeticaoVer.aspx?pi=P2014N46133>

Participons à la pétition organisée afin d'obtenir l'amendement de la LEMA.

Le nombre de signatures récoltées déterminera notre représentativité et notre force pour mener le combat jusqu'au Parlement.

Ne doutant pas que vous partagez notre analyse et notre indignation sur l'iniquité de la loi en vigueur, nous vous remercions de votre soutien.

Jean-Pierre PESTIE, pour la Vallée du Cher

Annie BOUCHARD pour la FFAM

Jacques ROMAIN, pour l'Entente des Canaux du Centre-France

<http://www.vallee-du-cher.fr/bon-à-savoir/pétition/>

[http://www.moulinsdefrance.org/doc/pétition\\_LEMA.pdf](http://www.moulinsdefrance.org/doc/pétition_LEMA.pdf)

<http://www.toncanal-patrimoine.org/spip/spip.php?article251>